

Lyon, le 4 novembre 2019

Page 1 / 2

La Région s'engage pour l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire grenoblois

A travers une convention multipartite, la Région s'engagera jusqu'à 4 millions d'euros pour améliorer significativement la qualité de l'air en région grenobloise. Cette convention d'une durée de trois ans a été approuvée par la Commission Permanente du Conseil régional le 18 octobre dernier.

Sur l'agglomération grenobloise, la qualité de l'air représente un enjeu sanitaire fort. Les trois collectivités du bassin grenoblois (Grenoble Alpes Métropole, la Communauté de communes le Grésivaudan et la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais) représentent les territoires les plus peuplés et les plus exposés aux émissions d'oxydes d'azotes et de particules fines et sur lesquels il convient d'agir en priorité pour réduire rapidement et globalement les niveaux d'exposition.

Dans le cadre d'une convention entre la Région et ces trois collectivités, deux types d'action sont ainsi envisagés :

➤ D'une part, la contribution de la Région au Fonds Air Bois porté par les collectivités et accélérer le renouvellement des appareils de chauffage au bois obsolètes fortement émetteurs de polluants atmosphériques. **Cette action permettra le remplacement de 4 400 appareils** sur la durée de validité de la convention. Le remplacement des anciens systèmes de chauffage au bois vers de nouveaux appareils performants **doit ainsi permettre d'économiser 85 tonnes de particules PM10 par an sur trois territoires.**

➤ D'autre part, la participation de la Région aux renouvellements de flottes publiques et sa contribution au Fonds Air Véhicules mis en place par les collectivités permettant la conversion de flottes de véhicules des professionnels (changement de motorisation des véhicules utilitaires légers, des poids lourds) vers le GNV ou l'électrique. **Cette action permettra le renouvellement de 560 véhicules environ** sur la durée de validité de la convention. Les actions de renouvellement des flottes de véhicules permettent de réduire efficacement les émissions de Nox. **12 tonnes de Nox seront ainsi évitées chaque année grâce à cette action.**



Lyon, le 4 novembre 2019

Page 2 / 2

« La Région s'est engagée avec détermination pour lutter sans relâche contre la pollution dans des zones fortement impactées. Nous avons ainsi ciblé 9 zones prioritaires : Grenoble, Lyon, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, Valence, Chambéry, Annecy, Vallée de l'Arve et le Grand Genève. Avec les collectivités de ces 9 territoires, nous signons donc des conventions qui nous engagent à investir massivement pour la qualité de l'air. », déclare **Eric FOURNIER**, Vice-président de la Région délégué à l'Environnement, à l'Energie, au Développement durable et aux Parcs naturels régionaux.

